

En zone d'alerte renforcée et maximale, les employeurs et salariés doivent, (...)

En zone d'alerte renforcée et maximale, les employeurs et salariés doivent, autant que possible, recourir au télétravail.

publié le : 05.10.20



[Communiqués de Elisabeth Borne](#) | [Communiqués de Laurent Pietraszewski](#) | [Télétravail](#)

La Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, Elisabeth Borne, reçoit ce matin les partenaires sociaux dans le cadre de l'agenda social fixé le 17 juillet dernier. Cette réunion de travail intitulée « Réponse à la crise » est consacrée aux mesures destinées à faciliter la reconversion des salariés, au déploiement du plan jeunes et aux métiers en tension. En préambule, la ministre s'est exprimée sur les décisions sanitaires annoncées par le Premier ministre hier soir et a rappelé la nécessité de recourir au télétravail autant que possible.

Dans les zones d'alerte renforcée et maximale, en particulier Paris et sa petite couronne, la situation épidémique est très préoccupante. Il faut en conséquence tout faire pour, collectivement, limiter la circulation du virus.

A ce titre, il apparaît nécessaire d'intensifier le télétravail pour les entreprises des zones concernées, en passant par le dialogue social afin de trouver des solutions équilibrées qui permettront de garantir protection des salariés et poursuite de l'activité économique. Cette mesure devra s'appliquer tant que la situation sanitaire l'exigera.

« De nombreux postes de travail permettent un travail à distance, et des rotations peuvent s'organiser afin de limiter l'impact sur le collectif de travail. Dans les zones d'alerte renforcée et maximale, nous demandons aux employeurs et aux salariés, en responsabilité de trouver les organisations adaptées à chaque entreprise, et de limiter ainsi les interactions sociales, que ce soit sur le lieu de travail ou dans les transports en commun. Il s'agit d'un effort collectif demandé aux entreprises mais un effort nécessaire pour réduire la circulation du virus » a expliqué Elisabeth Borne aux partenaires sociaux.

« Nous faisons confiance aux partenaires sociaux pour parvenir, par un dialogue social de proximité et de qualité, à mettre en œuvre ces mesures dans la concertation », précise Laurent Pietraszewski,

